



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Célestin, tenue le lundi 20 octobre 2025, à 19 h 30, à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, Saint-Célestin).

La mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Conseiller # 1, Thomas Leblanc	Conseiller # 2, Olivier Proulx
Conseillère #3, Mireille Lemay	Conseiller # 4, Mathieu Beauchamp Filion
Conseiller #5, Isaak Pellerin	

Le conseiller au siège #6, Monsieur François Chabot est absent.

Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

La mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 du *Code Municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière signifie que l'avis de convocation a été envoyée à tous les membres du conseil par voie électronique.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Règlement 2025-03 – Programme d'aide en matière d'environnement – eau potable – Avis de motion et présentation du projet de règlement
5. Autoroute 55 - travaux de doublement de l'autoroute
6. Engagement d'un pompier
7. Séance du mois de novembre 2025 - changement de date
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

2025-10-166

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, appuyé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. REGLEMENT 2025-03 – PROGRAMME D'AIDE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE – AVIS DE MOTION ET PRESENTATION DU PROJET DE REGLEMENT

Avis de motion est donné par la conseillère, Madame Mireille Lemay, que lors d'une prochaine séance du conseil de la Municipalité de Saint-Célestin, sera adopté le *Règlement 2025-03 – Programme d'aide en matière d'environnement – eau potable*.

Ce règlement établit les critères et les conditions d'admissibilité à l'aide financière offerte pour la mise en place d'installation de captage des eaux souterraines afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet de ce règlement est déposé, dont copie a été remise aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Célestin.

Également, copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.



2025-10-167

2025-10-168

5. AUTOROUTE 55 - TRAVAUX DE DOUBLEMENT DE L'AUTOROUTE

CONSIDÉRANT QUE le doublement de l'autoroute 55 constitue un enjeu majeur de sécurité routière, de fluidité du transport et de développement économique pour la région;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des travaux débutés en 2023, ne semble pas respecté les phases de développement annoncées par le gouvernement du Québec et que la mise en service complète prévue en 2028, pourrait être repoussée;

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute 55 est axe stratégique pour le transport des marchandises et la mobilité des travailleurs et que les retards dans la réalisation des travaux compromettent la sécurité des usagers, nuisent à la compétitivité des entreprises locales et affectent la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Célestin (village et paroisse), la Ville de Bécancour, la MRC de Bécancour, la Table des MRC du Centre-du-Québec expriment leur préoccupation face à ces délais et demandent le respect du calendrier des travaux prévus initialement, voire une accélération du processus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Célestin exige du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec :

1. La confirmation d'un calendrier des travaux pour les prochaines phases du doublement de l'autoroute 55 avec une mise en service complète pour 2028;
2. La mise en œuvre immédiate des mesures nécessaires pour assurer la poursuite des travaux sans délai additionnel;
3. Une communication transparente et régulière avec les municipalités concernées quant à l'avancement du projet;
4. La reconnaissance du caractère prioritaire de ce projet pour la région du Centre-du-Québec et des populations locales concernées.

QU'une copie de la présente résolution sera transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et responsable de la région du Centre-du-Québec, aux députés de la région du Centre-du-Québec.

ADOPTÉ

6. EMBAUCHE POMPIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est à la recherche de nouveaux pompiers ;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a procédé à l'entrevue de M. Francis Bourque ;

CONSIDÉRANT QUE M. Francis Bourque a la formation exigée pour pouvoir joindre le service incendie et intervenir lors des appels ;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie recommande l'embauche ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, appuyé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, et résolu à l'unanimité :



QUE le conseil municipal de Saint-Célestin embauche M. Francis Bourque aux conditions inscrites dans la *Politique sur les conditions d'emploi des pompiers du Service de protection contre les incendies* de la Municipalité.

ADOPTÉ

7. CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL 2025 – CHANGEMENT POUR LA SEANCE DE NOVEMBRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en raison des élections générales de 2025, a cédulé la séance de novembre 2025 le lundi 17 novembre ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont été élus sans opposition;

EN CONSÉQUENCE,

2025-10-169

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, appuyé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Célestin déplace la séance de novembre au lundi 3 novembre 2025 à 19 h 30, à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, Saint-Célestin).

ADOPTÉ

8. PERIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'étant présent, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

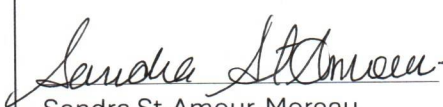
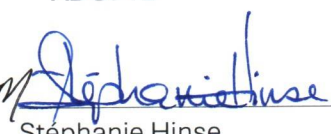
9. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

2025-10-170

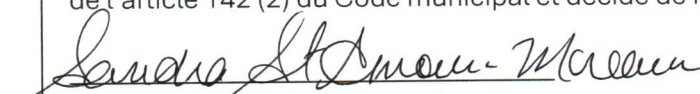
Il est proposé par le conseiller, Monsieur Olivier Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Fillion, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée **19 h 53**.

ADOPTÉ

	
Sandra St-Amour-Moreau Mairesse	Stéphanie Hinse directrice générale et greffière-trésorière

Je, Sandra St-Amour-Moreau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto


Sandra St-Amour-Moreau, mairesse